



LE MINISTÈRE DE LA CULTURE VALIDE LA CANDIDATURE DU DOMAINE DE FONTAINEBLEAU AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Cette décision favorable a été prise suite à la réunion le 15 septembre dernier du Comité français du Patrimoine Mondial.

Mis en ligne le 05 octobre 2020

// Sur la base du dossier de plus de 700 pages adressé par la Ville et de visites d'experts, cette instance a entériné l'inscription de cette candidature sur la liste indicative de la France. Cette liste est l'équivalent d'une pré-sélection des biens que l'État s'engage à défendre devant les instances internationales de l'Unesco.

Le Domaine de Fontainebleau (château, jardins, parc et forêt) passe ainsi une première étape importante vers un futur classement.

Rappelons que la candidature du « Domaine de Fontainebleau » propose d'étendre à la forêt l'inscription au Patrimoine Mondial dont bénéficie déjà le Château de Fontainebleau depuis 1981.

Cette candidature a été initiée en 2016 par la Ville de Fontainebleau, l'établissement public du Château de Fontainebleau et l'Office national des Forêts (ONF).

// Le Ministère de la Culture valide la candidature du Domaine de Fontainebleau au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, [consultez ici le communiqué de presse](#).

// Le Domaine de Fontainebleau en lice pour le Patrimoine Mondial, [regardez ici la vidéo](#) ➡



 [RETOUR À LA LISTE](#)

Fontainebleau

